

# Avis de Soutenance

Madame Laure RAGIMBEAU

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*La déontologie du juge administratif*

dirigés par Monsieur Guylain CLAMOUR et Madame Marion UBAUD-BERGERON

Soutenance prévue le **vendredi 22 novembre 2019** à 14h00

Lieu : UFR Droit et Science politique 39 rue de l'Université 34060 MONTPELLIER - Cedex 2

Salle : des actes

## Composition du jury proposé

M. Guylain CLAMOUR	Université de Montpellier	Directeur de thèse
M. Benoît PLESSIX	Université Paris II Panthéon-Assas	Rapporteur
M. Fabrice MELLERAY	IEP de Paris	Rapporteur
M. Christian VIGOUROUX	Institut Pasteur	Examineur
Mme Pascale IDOUX	Université de Montpellier	Examineur
Mme Marion UBAUD-BERGERON	Université de Montpellier	Co-directeur de thèse

**Mots-clés :** Déontologie, Indépendance, Impartialité, Conflits d'intérêts, Devoir de réserve,

## Résumé :

Depuis près d'une décennie, la juridiction administrative de droit commun est traversée par un mouvement d'ordre déontologique d'ampleur. Se manifestant essentiellement à travers l'adoption d'une charte de déontologie et la mise en place d'un collège de déontologie, cette dynamique interpelle en tant qu'elle soulève inévitablement la question de savoir comment interpréter cette récente attention accordée à la déontologie du juge administratif, alors même que les préoccupations envisagées à cette aune paraissent, pour la plupart, très classiques. Au-delà des enjeux actuels qu'il recèle, le sujet de la déontologie du juge administratif invite à entreprendre un voyage à travers l'histoire, en remontant aux origines de la juridiction administrative tout en appréhendant les futurs défis auxquels celle-ci sera confrontée à l'avenir, notamment à travers l'essor des nouvelles technologies et leur place croissante dans le processus décisionnel conduit par le juge administratif. Les investigations conduites révèlent toute la richesse de l'utilité de la déontologie, dans sa capacité à accompagner le juge administratif dans l'évolution des interactions qu'il noue avec les différents acteurs de son environnement – tant au sein de la juridiction administrative qu'à l'extérieur de celle-ci – mais également dans le rôle qu'elle joue au sein de plusieurs mouvements de fond agitant l'institution de longue date, à l'instar de sa légitimation, de son identité et de son unité.

